

République Française
Département FINISTERE
Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A la majorité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 09/07/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 08 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BALAY Sandrine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

Présents : Mmes BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, SALAUN Sylvie, LE MOAL Véronique, M. MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, LEAUSTIC-LOUARN Jules, TIMBERT Rudy.

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

Absent excusé : BICREL Romain, GUEGUEN Jérôme (arrivé en cours de séance à 20h15, n'a pas pris part à ce vote)

039/2026 –Initiation au breton école primaire 2026-2027 (annule et remplace délibération n°031-2026 du 5 juin 2026)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération prise lors de la précédente séance en date du 5 juin 2026, relative à l'initiation au breton au sein de l'école primaire pour la rentrée prochaine.

En effet, le conseil avait validé l'attribution de deux heures avec un reste à charge pour la commune de 1520€.

Par mail en date du 29 juin 2026, le Service Pratiques Culturelles et Langue Bretonne du Département nous a informé que finalement la commune ne disposerait plus que d'une heure comme l'année passée.

Le coût moyen pour l'initiation au breton est de 1 800€ avec un reste à charge pour la commune de 760€ pour la rentrée 2026-2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision telle qu'énoncée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026

La secrétaire,
DIRAISON Maryse

Le Maire
BALAY Sandrine